



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

APPEL D'OFFRES

DÉMOLITION DE 2 BÂTIMENTS

La Ville de Forestville a obtenu une injonction pour la démolition de 2 bâtiments situés au 252 et au 294, 9^e Rue.

Les travaux consistent, sans s'y limiter à :

- la démolition des bâtiments situés sur les terrains comprenant les fondations
- la disposition des matériaux au site d'enfouissement
- la remise en état du terrain sur fond de sable
- etc.

Afin de connaître l'ampleur des travaux à exécuter, des photos sont disponibles dans le document d'appel d'offres.

Les entreprises intéressées à présenter une soumission doivent communiquer avec Mme Lison Huard, greffière adjointe au 418 587-2285 poste 1105.

La seule personne qui est responsable de la gestion et du suivi de l'Appel d'Offres et qui est autorisée à répondre aux demandes des SOUMISSIONNAIRES dans le cadre de cet Appel d'Offres par la VILLE est Mme Dominique Tremblay, directrice générale dont les coordonnées sont inscrites à l'article 1.00.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission **avant 11 h, le 1^{er} mars 2024** :

- **Sous enveloppes cachetées**, les propositions adressées à la soussignée portant la mention « **APPEL D'OFFRES 20240301-11.00 - DÉMOLITION DE 2 BÂTIMENTS** ».

Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, à **11 h 05**, au bureau de la Ville, à l'adresse suivante, Ville de Forestville au 1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0.

Le Soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Ville à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, le cas échéant, par résolution du conseil municipal, à sa seule discrétion.

Donné à Forestville, ce 13 février 2024

Original signé et versé aux archives

Dominique Tremblay
Directrice générale